EPEX SPOT
EUROPEAN POWER EXCHANGE

Réponse à la consultation de RTE relative à la création d'un marché secondaire organisé des réserves primaires et secondaires fréquence/puissance

Mai 2013

Nous avons répondu aux questions qui nous semblent spécifiques au marché. Bon nombre de questions techniques ne font pas l'objet d'une réponse de la part d'EPEX SPOT. De même certaines questions doivent être adressées par les acteurs et ne font pas l'objet d'une position de la part d'EPEX SPOT.

1. Modèle de marché

Question 1 : partagez-vous l'interprétation de la lettre de la CRE selon laquelle un système de prescription adossé à un marché secondaire efficace constitue la réponse la plus adaptée à la demande de la CRE ?

La mise en place d'outils permettant aux acteurs d'échanger plus facilement leurs obligations de réserve permettra de mieux optimiser l'utilisation du parc de production.

Question 2 : partagez- vous les propositions de RTE selon laquelle les scénarios B (OTC facilité par plateforme) et C (marché secondaire organisé tout en conservant les possibilités d'OTC) sont à privilégier dans l'analyse ? Considérez-vous au contraire qu'il faille supprimer la possibilité de transactions de gré à gré ?

Nous partageons les propositions de RTE selon laquelle les scénarios B (OTC facilité par plateforme) et C (marché secondaire organisé tout en conservant les possibilités d'OTC) sont à privilégier dans l'analyse.
Le maintient de la possibilité de transactions de gré-à-gré est important pour que les acteurs puissent éventuellement réaliser des transactions de produits non standards qui ne seront pas proposés sur une plateforme de marché organisée.
La coexistence d'un marché organisé et de gré-à-gré serait par ailleurs cohérente avec la structure actuelle du marché de l'énergie.

Question 3 : partagez-vous les propositions de RTE de (i) lier la séparation de la programmation hausse / baisse de la réserve secondaire avec l'activation de la réserve secondaire selon la préséance économique (ii) lier la séparation de la programmation hausse / baisse de la réserve secondaire avec la suppression de la rémunération régulée de l'énergie de réglage secondaire (iii) traiter la séparation de la programmation hausse / baisse de la réserve secondaire ultérieurement ?

Question 4 : partagez-vous les propositions de RTE en termes de caractérisation des produits de réserve à échanger ?

Nous partageons les propositions de RTE en termes de caractérisation des produits de réserve à échanger. Les produits définis favorisent la simplicité et la standardisation nécessaire dans un premier temps au développement du marché.
Un produit symétrique hausse/baisse de la réserve secondaire permettra d'éviter de diviser la liquidité. De plus, le pas de temps d'une heure permettra aux acteurs de se rééquilibrer plus facilement sur le marché de l'énergie qui est également horaire.

©EPEX SPOT – All rights reserved

2. Responsabilité des acteurs

Question 10 : partagez-vous l'analyse de RTE concernant la nécessité de conserver un transfert complet d'obligation ?

Puisque le transfert complet d'obligation est un pré-requis en cas de marché secondaire organisé anonyme avec une contre partie centrale, il est donc nécessaire.

Question 11 : partagez-vous l'analyse de RTE concernant la nécessité de maintenir la rémunération de la prescription à l'obligé initial ?

Cela ne constitue pas un problème à notre sens, dans la mesure où les acteurs peuvent inclure le montant de cette rémunération dans le prix de l'échange de l'obligation de réserve.

Question 12 : partagez-vous la proposition de RTE visant à créer le rôle de responsable de réserve ?

Question 13 : partagez-vous la proposition de RTE visant à introduire le concept de notification d'échanges de réserves ?

Tout mécanisme visant à simplifier les échanges pour les acteurs est le bienvenu. Un mécanisme d'échange de réserves calqué sur les échanges de blocs d'énergie est un concept que les acteurs connaissent déjà et savent utiliser.

3. Insertion du marché dans les processus journaliers

Question 22 : partagez-vous l'analyse de RTE des différentes problématiques contraignant l'heure de déroulement du marché ?

Les difficultés potentielles liées à la mise en place des processus opérationnels au sein des acteurs de marché ne doivent pas être sous-estimés. L'organisation d'une séance de marché en fin de journée peut, par exemple, être relativement complexe à mettre en place. On peut faire le parallèle avec le marché intraday de l'énergie qui est ouvert en continu 24h/24. Sur ce marché, la liquidité du marché est étroitement liée à la disponibilité des membres en termes de personnel.

©EPEX SPOT – All rights reserved

Question 26 : partagez-vous la proposition de RTE de recourir à un mécanisme d'enchère en J-1 à 19h, avec un la mise en place d'une contrepartie financière centrale, le maintien d'une prescription définitive en J-1 18h et le maintien d'une clef de partage de la prescription définitive basée sur les programmes d'appel J-1 16h30 des groupes aptes ?

Nous sommes favorables à une solution qui encourage la simplicité, et minimise les développements coûteux. A cet égard, la solution proposée semble être bien adaptée aux besoins des acteurs. Toutefois, les caractéristiques précises du marché et de ses modalités d'organisation devront être précisées par une consultation spécifique des acteurs. La question de l'horaire de la session de marché devra plus particulièrement être étudiée afin de prendre en compte les éventuelles contraintes opérationnelles des acteurs et des entités impliquées dans l'organisation de ce marché.

Question 32 : partagez-vous la proposition de RTE de séquencer la mise en œuvre des différentes nouvelles fonctionnalités. Partagez-vous les propositions de RTE en termes d'échéancier de mise en œuvre ?

Ce planning semble raisonnable.

©EPEX SPOT – All rights reserved